

Les premiers jours de l'expédition du Valais en 1798

Autor(en): **Mottaz, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **3 (1895)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-5288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES PREMIERS JOURS DE L'EXPÉDITION DU VALAIS EN 1798.

(Suite et fin).

« Quoique restreinte à un temps évidemment trop court, dit Bergier, et conçue dans des termes un peu différents de ceux que j'eusse employés, le Conseil, par égard pour le Résident de France, adopta cette réponse telle qu'elle est comme ultimatum.

» L'ayant mise au net, je fis alors appeler le nommé Joseph de Riedmatten, député des Haut-Valaisans, auquel je remis cet ultimatum, après lui en avoir fait la lecture préalable ; je lui annonçai que son escorte étant prête, il pouvait repartir pour remplir sa mission en la portant comme réponse aux dixains, ses constituants. Mais à notre très grande surprise, ce député refusa

1^o De s'en charger ;

2^o De retourner à son armée ;

3^o De conserver plus longtemps sa qualité de député, déclarant que d'ors et déjà il s'en dépouillait absolument.

» Je refusai d'adhérer à sa demande, fondé sur ce que s'étant rendu à mon quartier-général sous ma garantie et sur ma parole de respecter sa personne en tant que député, sa plus longue permanence

pourrait donner lieu à des interprétations contraires à mon honneur et à la loyauté helvétique dont je faisais profession, puisqu'on pourrait le supposer en état d'arrestation, tandis que je le déclarais complètement libre, qu'ainsi il devait repartir et remplir sa mission.

» Il insista vivement dans son refus, m'offrant alors de me donner pour ma décharge et par écrit une déclaration formelle et motivée sous sa signature de son refus, auquel je pourrais donner toute la publicité que je croirais nécessaire. Il la conçut dans la teneur suivante :

« Moi, sous-signé, déclare par celle-ci qu'ayant été malgré moi dans l'armée des rebelles du Valais oriental, j'ai cherché tous les moyens possibles pour m'évader d'elle, n'ayant point trouvé d'occasion plus favorable que quand le citoyen Joseph Courten donna le choix aux dixains d'envoyer des députés auprès du citoyen général Bergier, en assurant par la voix du Père Sigismond, capucin, que si un citoyen valaisan venait trouver le dit général, il le recevrait comme frère et que rien ne lui arriverait, moyennant un passe-port signé par le dit commandant des troupes valaisannes.

» Je me suis transporté avec une grande joie au quartier-général de la Verrière, où j'ai remis la demande du citoyen Joseph Courten, sur laquelle le citoyen général Bergier répondit très gracieusement, et après l'avoir renvoyée par un autre député je priai le citoyen général Bergier de me laisser chez lui, ce qu'il m'a généreusement accordé. La réponse du citoyen Joseph Courten n'ayant plus été adressée à moi, je me déclare libre et je refuse d'être le député des rebelles, et non seulement j'ai

désapprouvé en pleine assemblée leur conduite affreuse, mais assure n'avoir jamais rien tramé pour effectuer la présente rébellion.

» Pour foy, à Bex, ce 13 mai 1798.

» Alphonse RIEDMATTEN. »

» J'expédiai pour lors l'ultimatum aux postes avancés de l'ennemi par deux dragons qui, ayant déjà trouvé tous leurs avant-postes évacués, suivant leurs engagements, le consignèrent au président de la commune de Riddes, qui le fit repartir de suite pour Sion.

» Déjà dans l'après-midi, j'avais été extrêmement surpris que le bataillon Blancheney fût resté à Bex malgré l'ordre que je lui avais envoyé, après l'affaire de la veille, de s'avancer incessamment pour réparer la perte des postes de l'Entremont. Ce retard était résulté d'un contre-ordre donné à mon insu par le Résident de France, lequel n'ignorait pas toutefois l'embarras dans lequel je me trouvais à Martigny.

» Je révoquai ce contre-ordre et fis partir ce bataillon pour Martigny une heure avant jour.

» Pendant la nuit (du 13 au 14), je reçus une lettre du Préfet national du Léman.

« Je dois vous prévenir, disait-il, que vous êtes desservi auprès du Résident et qu'on lui dit que vous n'avez pas la confiance des troupes. Quant à moi, persuadé par le peu que j'ai eu occasion de voir de vos talents militaires, que vous méritez cette confiance, je vous invite à ne rien négliger pour la gagner. »¹

¹ *Lettre du Préfet national du Léman à Bergier, Lausanne, 13 mai 1798.*

Le Préfet du Léman était en communauté d'idées avec le Directoire helvétique à l'égard du chef de l'expédition du Valais. Le 14 mai, en effet, lorsque le gouvernement connut la conduite de Mangourit, il fit écrire à Henri Polier « qu'il ne devait pas regarder Bergier comme jugé par le Résident. »¹

On voit déjà quel rôle jouait le représentant du Directoire français dans un pays réputé ami et auquel il était venu apporter au nom de la grande nation « la liberté, la paix et le bonheur. »²

Il faisait envoyer aux « rebelles » un ultimatum presque impossible à exécuter, il entravait par tous les moyens la réconciliation, il se mettait en opposition avec les représentants officiels de la République helvétique, il poussait les officiers à la désobéissance à l'égard du général, il mettait celui-ci dans l'impossibilité de remplir son devoir et le faisait accuser ensuite d'impéritie et d'incapacité.

Le Valais devait sans doute subir le sort de Berne, de Schwytz et de tant d'autres contrées, il devait être envahi à main armée et servir de théâtre à de nouveaux actes de vengeance et de cupidité. Il fallait pour cela briser les obstacles qui s'opposaient à l'exécution de cette politique ; il ne fallait pas avoir à ses côtés un homme loyal comme Bergier, ni un magistrat intègre comme le Préfet du Léman. Mangourit voulait rentrer à Sion en vainqueur, à côté d'officiers français. Il voulait être un digne émule des généraux Brune et Schauenbourg, et des commissaires Mengaud, Lecarlier et Rapinat.

¹ *Actes de l'Helvétique I*, 1042-1043.

² Proclamation de *Mangourit au dixain de Barogne*.

VII

Écoutons maintenant encore Bergier et voyons jusqu'au bout quelle fut la conduite de Mangourit.

« Environ les onze heures du soir, dit-il, je m'aperçus que déjà on cherchait à jeter du louche sur la conduite des Haut-Valaisans, qu'on accusait alors de manquer aux conditions de la trêve. Le Résident entrant dans ma chambre me dit qu'il avait des avis certains que pendant nos parlementages l'ennemi en avait profité pour faire filer une forte colonne par les hauteurs au-dessus de Folataires, pour venir tomber sur le coteau d'Outre-Rhône et nous prendre sur nos derrières. Quelque incroyable ou exagérée que me parût cette nouvelle, puisque j'y avais pourvu, (*ce que sans doute le Résident ignorait*), par l'envoi du bataillon de chasseurs pour garder ces postes avec un corps de cent Valaisans, desquels je ne recevais aucun avis officiel, j'expédiai incontinent un courrier à St-Maurice avec l'ordre au commandant français qui s'y trouvait avec le reste de son bataillon d'environ trois cents hommes, d'en partir à l'instant pour aller bivouaquer le reste de la nuit sur les avenues d'Outre-Rhône et vérifier le fait. Moi-même, je fus le reconnaître à la pointe du jour, et tous ces bruits, comme je l'avais prévu, se trouvèrent dénués de tout fondement, puisque les Allemands, accusés à tort, avaient strictement rempli tous leurs engagements de la veille.

» Au matin du 14 mai, informé que le Résident de France avait fait arrêter pendant la nuit et traduire à Chillon le nommé Alphonse Riedmatten, je me

transportai chez lui et protestai contre cet arrêt, vu que le dit Riedmatten ne s'était rendu à Bex que sous la sauvegarde de la Chambre administrative du canton du Valais et sous la mienne, que conséquemment sa personne devait être envisagée comme sacrée, concluant à ce qu'il fût remis en liberté.

» Le Résident insista, se fondant sur ce que la sauvegarde et la parole qui lui avaient été données ne concernaient point sa personne, mais sa qualité de député, que cette garantie lui avait été exactement maintenue tant qu'il avait été revêtu de ce caractère, mais que s'en étant volontairement dépouillé lui-même, il ne pouvait plus être envisagé que comme un simple particulier et comme tel détenu en ôtage.

» Je demandai alors au Résident qu'il me donnât cette explication par écrit sous sa signature, afin de pouvoir au besoin m'en servir pour ma décharge comme il me conviendrait. Il me donna en effet cette déclaration.

» Je reçus ensuite du Préfet national du canton Léman l'ordre de mon rappel de l'armée. Le voici :

« Lausanne, le 13 mai 1798.

» Un courrier que je reçois dans ce moment me démontre évidemment que les Français veulent commander l'expédition du Valais, et comme il importe infiniment à l'honneur de l'Helvétie que vous ne soyez pas exposé à être commandé par un grade inférieur, je vous ordonne, en ma qualité de représentant du Pouvoir Exécutif, de quitter l'armée et de venir ici sans retard ; votre personne y est d'ailleurs nécessaire pour achever l'organisation des bataillons qui pourront être requis, attendu que

le rassemblement de celui de Blancheney s'est fait très imparfaitement et a démontré que cet ouvrage n'a pas reçu sa perfection.

» ... Remettez provisoirement le commandement à celui qui vous suit.

» H. POLIER. » ¹

» Alors, dit Bergier, je repartis aussitôt pour Martigny, afin de donner à mon suivant le commandement, la caisse militaire et les autres instructions relatives au contingent de troupes du canton Léman.

» Je trouvais le bataillon Blancheney (fort d'environ 500 hommes) déjà arrivé à Martigny suivant mes ordres. Je fis alors avancer différents corps de patrouilles en avant pour reconnaître l'ennemi, mais il fut impossible de le découvrir, puisqu'il avait rempli avec toute la loyauté helvétique et la bonne foi militaire ses engagements de la veille en évacuant, comme il s'y était engagé, tous ses postes forts, que je fis aussitôt occuper. Il était quatre heures du soir lorsque tous ces rapports me parvinrent. Je remis alors le commandement au citoyen Desaillaux, et remontant à cheval, je repartis incontinent, emportant, j'ose m'en flatter, le regret de mes troupes.

» A sept heures du soir, arrivé à Bex, je vis le Résident et lui annonçai mon départ pour Lausanne ; il en parut fâché, me sollicita de rester à l'armée. Je m'y refusai. Il insista, m'assurant que mon rappel n'était qu'une équivoque ; qu'il en connaissait les causes ; qu'il prenait tout sur lui et

¹ *Lettre de H. Polier à Bergier.*

allait expédier à cet effet un courrier au Préfet du Léman. Ma réponse fut une négative.

» Peu de moments après arriva le général Lorge, auquel je remis le commandement en chef, avec les détails nécessaires et les renseignements sur l'ennemi, les positions réciproques et les démarches entamées jusqu'alors.

» Enfin, au moment de mon départ, le Résident vint encore vers moi me solliciter de rester et me dire que déjà il avait expédié un courrier à Lausanne pour annoncer au Préfet ma permanence ; qu'il se chargeait de tout, que je devais absolument rester. Je lui objectai pour la troisième fois que, simple militaire, j'étais par mon état habitué à exécuter passivement tous les ordres des autorités constituées desquelles je dépendais, sans chercher à en pénétrer les buts et les motifs ; que mon ordre de rappel étant formel, je ne pouvais y déroger sous aucun prétexte ; qu'ainsi je partais, toujours prêt à revenir sur mes pas avec la même promptitude si les autorités m'en donnaient l'ordre, ainsi qu'il paraissait le supposer ; que par ma diligence, ce retard ne serait jamais bien long.

» Je partis donc à neuf heures du soir, et, arrivé le lendemain matin, 15 mai, à Lausanne, je fus faire mon rapport au Préfet national et à la Chambre administrative.

» J'appris seulement alors que mon rappel n'avait eu lieu qu'ensuite des instances réitérées du Résident lui-même, mais qu'ensuite le même Résident avait écrit la veille pour révoquer ses précédentes lettres et demander que je fusse reconfirmé et laissé à l'armée. Voici cette dernière lettre :

« St-Maurice, 25 floréal, an 6.

» Le général Lorge vient d'arriver, nos motifs à l'égard du général Bergier n'existent plus. Sauvons un désagrément à cet honnête homme. Je le retiens. Il veut partir. Je le retiens encore ; il connaît les postes, il servira bien comme adjudant général. Républicains, sauvons la patrie ; recevons nos frères. Ecrivez-lui de rester.

» MANGOURIT. »

» Le Préfet m'annonça qu'il m'avait expédié pendant la nuit un courrier avec un ordre de révocation du premier, pour que je restasse à l'armée, et que ce courrier m'avait probablement croisé en route. Effectivement cet ordre me revint deux jours après. Le voici :

« Lausanne, le 15 mai 1798.

» Général,

» J'apprends avec un sensible plaisir qu'il est arrivé au camp un général français, dont la présence sauve à vous et à la patrie ce que nous avons lieu de craindre. Actuellement, toujours rempli de confiance en votre personne et réfléchissant d'ailleurs que les objets de détail qui vous occuperaient ici (quoique très importants) peuvent être commis à d'autres et que vous servirez plus utilement la patrie et (je n'en doute pas) l'humanité à l'armée, je vous enjoins d'y rester sous les ordres du général français ou d'un grade égal au vôtre. Vous ferez la guerre à nos frères rebelles et égarés en brave et loyal soldat que vous êtes, mais vous n'oublierez pas que, malgré leur égarement, ce sont toujours nos frères. Le Directoire a approuvé toutes les dispositions que vous avez prises jusqu'au mercredi 9 au matin.

» H. POLIER. »

» Réunis à la Chambre administrative, continue Bergier, le Préfet ne trouvant pas nécessaire alors que je retournasse à l'armée comme militaire, me proposa de m'y renvoyer comme commissaire du Pouvoir exécutif, ainsi qu'il y était autorisé par le Directoire helvétique en cas d'urgence.

» Prêt à obéir, je représentai que désirant tous de parvenir à nos fins par l'emploi des moyens les plus propres, il me paraissait que, purement militaire, mon expérience dans la partie diplomatique et ma façon d'être vis-à-vis du Résident de France ne paraissait pas d'un bon augure pour cette mission, qui serait susceptible d'être infiniment mieux remplie par d'autres mains, telles que celles du citoyen administrateur Perdonnet, dont le zèle, le civisme et l'activité bien connus, joints à l'entière confiance dont il jouissait auprès du Résident de France, promettaient d'amener de plus heureux succès. Après plusieurs objections et pourparlers, le Préfet national adhéra enfin à mon avis. Le citoyen Perdonnet fut nommé à ma place commissaire du Pouvoir exécutif helvétique auprès de l'armée et moi je restai à Lausanne.»

VII

Le lecteur qui m'a suivi jusqu'ici, ou plutôt qui a lu le rapport du général Bergier, peut se rendre compte maintenant de la ligne de conduite suivie par les principaux acteurs du drame politique et militaire de 1798 dans le canton du Valais.

Les actes de Maugourit peuvent se résumer dans cette phrase que l'on trouve dans les souvenirs d'un contemporain : « Au moment où les négociations

étaient couronnées de succès et où tout semblait fini, le Résident de France renvoya le commandant Bergier, le remplaça par le général Lorge et fit commencer les hostilités ». ¹

Les événements qui suivirent sont connus de tous. Le général Lorge, soutenu par de nombreuses troupes françaises arrivées en même temps que lui, prit aussitôt l'offensive et cette fois avec des forces telles que les Haut-Valaisans, malgré la valeur qu'ils montrèrent au combat de la Morge, ne devaient pas pouvoir leur résister bien longtemps. La désunion s'était d'ailleurs mise dans leurs rangs. Le commandant de Courten n'ayant pas eu le temps de conclure un arrangement définitif avec Bergier, fut considéré par beaucoup comme un traître prêt à vendre son pays à la France, et faillit subir le sort de Ch.-L. d'Erlach. Il dut se retirer, et ses concitoyens, repoussés au passage de la Morge, virent Sion subir toutes les horreurs du massacre et du pillage. Le pays fut bientôt complètement occupé et sa population obligée de jurer fidélité à la Constitution helvétique.

Le Valais aurait peut-être accepté cette constitution si elle lui avait été présentée par des Suisses, par un commandant tel que Bergier, ou par un magistrat tel que le Préfet du Léman ; il ne pouvait s'y soumettre qu'après avoir défendu son honneur lorsqu'elle lui était imposée par l'étranger.

Eug. MOTTAZ.

¹ *Journal du professeur Pichard*, p. 123. D'après le récit du citoyen Auset, qui était bien renseigné.